



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 126 - AOUT 2014**

# SOMMAIRE

## **Agence régionale de santé**

Arrêté N °2014216-0012 - Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-213 conjoint ARS de PICARDIE / ARS ILE- DE- FRANCE portant modification de l'arrêté DROS-2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire BIOMAG » exploité par la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMAG » dont le siège social est situé 3 avenue Jules UHRY - 60100 CREIL. ....	1
--	---

## **Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale**

### **Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

Arrêté N °2014223-0003 - Arrêté modificatif en date du 11 août 2014, modifiant l'arrêté initial du 10 octobre 2011 modifié, portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Seine Saint Denis et notamment les membres de la CGT- FO et de la CGPME .....	8
---	---

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Autre N °2014226-0003 - Fiche d'offres d'emploi pour recrutement PACTE de 12 agents administratifs des finances publiques .....	11
Autre N °2014226-0004 - Fiche d'offres d'emploi pour recrutement PACTE de 7 agents techniques des finances publiques .....	15





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2014216-0012**

**signé par**  
**Directeur général de l'agence régionale de santé de l'Ile de France**

**le 04 Août 2014**

**Agence régionale de santé**

Arrêté D- PRPS- MS- GDR n °2014-213  
conjoint ARS de PICARDIE / ARS ILE- DE-  
FRANCE portant modification de l'arrêté  
DROS-2011-024 modifié portant autorisation  
de fonctionnement du laboratoire de biologie  
médicale multisites « Laboratoire BIOMAG »  
exploité par la Société d'exercice libéral à  
responsabilité limitée (SELARL) « BIOMAG  
» dont le siège social est situé 3 avenue Jules  
UHRY - 60100 CREIL.

**Arrêté D-PRPS-MS-GDR n° 2014-213 conjoint ARS de PICARDIE / ARS ILE-DE-FRANCE portant modification de l'arrêté DROS-2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire BIOMAG » exploité par la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMAG » dont le siège social est situé 3 avenue Jules UHRY – 60100 CREIL.**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie**

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France**

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale, et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du président de la République du 05 janvier 2012 portant nomination de Monsieur Christian DUBOSQ en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu la décision du 09 avril 2014 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie ;

Vu le décret du président de la République du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Ile de France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2011 modifié portant agrément de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMAG » à CREIL (60100) ;

Vu l'arrêté DROS-2011-024 modifié portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire BIOMAG » exploité par la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMAG » dont le siège social est situé 3 avenue Jules UHRY – 60100 CREIL.

Vu les pièces reçues le 05 mars 2014, le 24 mars 2014 et le 13 juin 2014 ;

Vu le pouvoir de M. Vincent MATHA, agissant en qualité de cogérant de la SELARL BIOMAG au profit de la Société d'avocats GSA-MDC en date du 07 février 2014 ;

Vu le pouvoir de M. Vincent MATHA, agissant en qualité de cogérant de la SELARL BIOMAG au profit du Cabinet ADVEN (AARPI) représenté par Maître Mathieu MARCANTONI en date du 15 avril 2014 ;

Vu l'extrait de procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 07 février 2014 relatif à la nomination d'un nouveau cogérant, biologiste-coresponsable sous conditions suspensives et à la cession d'une part sociale ;

Vu la cession de part sociale en date du 07 février 2014 entre Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART et Mme Elisabeth LE FEVRE ;

Vu les statuts mis à jour au 07 février 2014 ;

Vu les titres et diplômes de Mme Elisabeth LE FEVRE ;

Vu la lettre de démission de M. Pierre BERTEAU en date du 18 avril 2014 avec effet au 30 avril 2014 ;

Vu la cession de part sociale en date du 15 avril 2014 entre Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART et M. Pierre BERTEAU sous la condition suspensive de son agrément par la collectivité des associés professionnels en exercice au sein de la SELARL BIOMAG ;

Vu la lettre de démission de M. Patrick RIVAILLON en date du 15 avril 2014 avec effet au 05 juin 2014 ;

Vu la cession de part sociale en date du 15 avril 2014 entre M. Vincent MATHA et M. Patrick RIVAILLON sous la condition suspensive de son agrément par la collectivité des associés professionnels en exercice au sein de la SELARL BIOMAG ;

Vu le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 30 avril 2014 relatif à la démission de M. Pierre BERTEAU et de M. Patrick RIVAILLON de leurs fonctions de cogérants et de biologistes coresponsables ;

Vu les statuts mis à jour au 05 juin 2014 ;

Considérant l'ensemble des pièces du dossier ;

Considérant que lors de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 07 février 2014, l'assemblée générale a pris connaissance du projet de cession d'une part de la SELARL BIOMAG appartenant à Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART au profit de Mme Elisabeth LE FEVRE et du projet de cession d'une part de la SELARL BIOMAG appartenant à M. Vincent MATHA au profit de M. Jean-Jacques GIMENEZ ; qu'elle a approuvé lesdits projets de cession ; qu'elle a agréé Mme Elisabeth LE FEVRE en qualité de nouvelle associée de la SELARL BIOMAG ;

Considérant que lors de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 07 février 2014, l'assemblée générale a décidé de mettre à jour l'article 8 des statuts de la SELARL BIOMAG sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions de parts ;

Considérant que lors de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 07 février 2014, l'assemblée générale a décidé de nommer Mme Elisabeth LE FEVRE en qualité de cogérante de la SELARL BIOMAG, sous condition suspensive de la réalisation effective de la cession d'une part sociale au profit de Mme Elisabeth LE FEVRE ; que l'assemblée générale a décidé de nommer Mme Elisabeth LE FEVRE en qualité de biologiste coresponsable à compter de la prise d'effet de ses fonctions de cogérante ;

Considérant l'acte en date du 07 février 2014 de cession d'une part sociale détenue par Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART au sein de la SELARL BIOMAG au profit de Mme Elisabeth LE FEVRE ;

Considérant la lettre de démission de M. Pierre BERTEAU en date du 18 avril 2014 avec effet au 30 avril 2014 ;

Considérant que lors de la cession d'une part sociale en date du 15 avril 2014 M. Pierre BERTEAU a cédé une part sociale qu'il détenait au sein de la SELARL BIOMAG au profit de Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART et sous la condition suspensive de l'agrément de cette cession par la collectivité des associés professionnels en exercice au sein de la SELARL BIOMAG ;

Considérant que lors de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 30 avril 2014 l'assemblée générale a pris connaissance de la démission de M. Pierre BERTEAU de ses fonctions de cogérant et de biologiste coresponsable ; qu'elle a pris connaissance du projet de cession d'une part de la SELARL BIOMAG appartenant à M. Pierre BERTEAU au profit de Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART ; qu'elle a approuvé ledit projet de cession ;

Considérant la lettre de démission de M. Patrick RIVAILLON en date du 15 avril 2014 avec effet au 05 juin 2014 ;

Considérant que lors de la cession d'une part sociale en date du 15 avril 2014, M. Patrick RIVAILLON a cédé une part sociale qu'il détenait au sein de la SELARL BIOMAG au profit de M. Vincent MATHA et sous la condition suspensive de l'agrément de cette cession par la collectivité des associés professionnels en exercice au sein de la SELARL BIOMAG ;

Considérant que lors de l'assemblée générale mixte de la SELARL BIOMAG du 30 avril 2014 l'assemblée générale a pris connaissance de la démission de M. Patrick RIVAILLON de ses fonctions de cogérant et de biologiste coresponsable ; qu'elle a pris connaissance du projet de cession d'une part de la SELARL BIOMAG appartenant à M. Patrick RIVAILLON au profit de M. Vincent MATHA ; qu'elle a approuvé ledit projet de cession ;

Considérant les statuts mis à jour au 05 juin 2014 ;

## ARRETENT

### Article 1<sup>er</sup> :

#### L'Article 2 de l'arrêté DROS-2011-024 modifié est ainsi modifié :

Le laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire BIOMAG », exploité par la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIOMAG » dont le siège social est situé 3 avenue Jules Uhry – 60100 CREIL (n°FINESS EJ 60 001 205 8), est autorisé à fonctionner sous le n°60 – 03.

Il est dirigé par les biologistes coresponsables suivants :

- 1) Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART, pharmacien biologiste,
- 2) Mme Véronique BONNOTTE, pharmacien biologiste,
- 3) M. Jacques DEMARQUEST, médecin biologiste,
- 4) M. Dominique DIDRY, pharmacien biologiste,
- 5) M. Sidi Mohammed EL ALAOUI, pharmacien biologiste,
- 6) Mme Elisabeth LE FEVRE, pharmacien biologiste,
- 7) M. Patrice LEMAITRE, pharmacien biologiste,
- 8) Mlle Florence MAÏER, médecin biologiste,
- 9) M. Vincent MATHA, médecin biologiste,
- 10) M. Dominique MILONGO, pharmacien biologiste,
- 11) Mme Mathilde MONSEUX-DELATTRE, pharmacien biologiste
- 12) Mme Aline MUNIER DOS SANTOS, pharmacien biologiste,
- 13) Mme Chantal RECKATY, pharmacien biologiste.

Le laboratoire de biologie médicale multisites « Laboratoire BIOMAG » est autorisé à fonctionner sur les onze sites suivants, ouverts au public :

- 1) **3 avenue Jules Uhry – 60100 CREIL – n°FINESS ET 60 001 206 6**

#### • Horaires d'ouvertures :

- Le lundi au vendredi de 6h30 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 16h00

#### • Activités réalisées sur ce site :

- Pré-analytique
- Post-analytique
- biochimie générale et spécialisée
- Hématocytologie
- Hémostase
- Immunohématologie
- Allergie
- Auto-immunité
- Sérologie infectieuse

- 2) **1 rue Henri Dunant – 60100 CREIL – n°FINESS ET 60 001 207 4**

#### • Horaires d'ouvertures :

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h30
- Le samedi de 8h00 à 12h00

#### • Activités réalisées sur ce site :

- Pré-analytique
- Post-analytique

- 3) **30 rue Descartes – 60100 CREIL – n°FINESS ET 60 001 208 2**

#### • Horaires d'ouvertures :

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h30

#### • Activités réalisées sur ce site :

- Pré-analytique
- Post-analytique

4) **62 rue Charles Lescot – 60700 PONT SAINTE-MAXENCE** – n° FINESS ET 60 001 210 8

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 12h00

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique
- Biochimie
- Bactériologie
- Parasito-mycologie
- Virologie

5) **20 rue de la République – 60190 ESTREES SAINT-DENIS** – n° FINESS ET 60 001 209 0

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 12h00

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique

6) **5 rue Corbier Thiébaud – 60270 GOUVIEUX** – n° FINESS ET 60 001 211 6

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 12h00

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique

7) **2 place de la République – 60340 SAINT-LEU D'ESSERENT** – n° FINESS ET 60 001 212 4

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 12h00

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique

8) **23 place Charles de Gaulle – 60230 CHAMBLY** – n° FINESS ET 60 001 265 1

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Le samedi de 7h00 à 12h00

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique

9) **84 rue des Martyrs – 60110 MERU** – n° FINESS ET 60 001 264 5

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30
- Le samedi de 7h30 à 12h00

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique



10) **1 rue Louis Blanc – 95260 BEAUMONT SUR OISE** – n° FINESS ET 95 003 248 2

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 12h30

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique

11) **118 avenue Gaston Vermeire – 95340 PERSAN** – n° FINESS ET 95 003 016 3

• **Horaires d'ouvertures :**

- Le lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- Le samedi de 7h30 à 12h30

• **Activités réalisées sur ce site :**

- Pré-analytique
- Post-analytique

Le laboratoire devra fonctionner sur chacun des sites conformément aux exigences législatives et réglementaires.

**Article 2:**

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de la réalisation effective de chacune des opérations susvisées.

**Article 3:**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Picardie, de la Région Ile-de-France, du département de la Somme et du département du Val d'Oise et notifié à :

- Mme Brigitte AUBERT-LETRILLART, cogérante de la SELARL BIOMAG et gérante de la Société civile « AUBERT-LETRILLART » ;
- Mme Véronique BONNOTTE, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Jacques DEMARQUEST, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Dominique DIDRY, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Sidi Mohammed EL ALAOUI, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- Elisabeth LE FEVRE, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Patrice LEMAÎTRE, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Florence MAÏER, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Vincent MATHA, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Dominique MILONGO, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Mathilde MONSEUX-DELATTRE, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Aline MUNIER DOS SANTOS, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- Mme Chantal RECKATY, cogérante de la SELARL BIOMAG ;
- M. Jean-Jacques GIMENEZ, cogérant de la SELARL BIOMAG ;
- M. Pierre BERTEAU ;
- M. Patrick RIVAILLON.

Une copie sera adressée au :

- Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de PICARDIE,
- Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'ILE DE FRANCE,
- Président du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens - Section "G",
- Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de l'OISE,
- Président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du VAL D'OISE,
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'OISE,
- Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du VAL D'OISE,
- Directeur de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole de PICARDIE,
- Directeur de la Caisse du Régime Social des Indépendants de PICARDIE,
- Directeur général de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de Santé.

#### **Article 4:**

Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

- d'un recours gracieux auprès de M. le Directeur général de l'agence régionale de santé de Picardie, sise 52 rue Daire – CS 73706 – 80037 Amiens ou de M. le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France, sis « Immeuble Le Millénaire 2 » - 35 rue de la Gare – 75935 Paris Cédex 19 ;
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Affaires sociales et de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, sis 14 rue Lemerchier, 80000 Amiens ou devant le Tribunal administratif, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cédex

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

#### **Article 5:**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Picardie et Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris et à Amiens, le 4 août 2014

Le Directeur Général  
Agence Régionale de Santé  
Santé  
Picardie

Le Directeur Général  
Agence Régionale de  
Ile-de-France

Christian DUBOSQ

Claude Evin



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2014223-0003**

**signé par**  
**Préfet, Secrétaire Général pour les affaires régionales de la Préfecture de la Région d'Ile- de-  
France, Préfecture de Paris**

**le 11 Août 2014**

**Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale  
Mission nationale de contrôle - antenne de Paris**

Arrêté modificatif en date du 11 août 2014,  
modifiant l'arrêté initial du 10 octobre 2011  
modifié, portant nomination des membres du  
conseil d'administration de la caisse  
d'allocations familiales de Seine Saint Denis et  
notamment les membres de la CGT- FO et de  
la CGPME

PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

## ARRETE

portant modification de l'arrêté n° 2011283-0006 du 10 octobre 2011 modifié  
portant nomination des membres du conseil d'administration  
de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis

Le Préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris  
Commandeur de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

- VU** le code de la sécurité sociale et notamment les articles L.212-2 et D.231-2 à D.231-5 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** l'arrêté n° 2011283-0006 du 10 octobre 2011 modifié portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** la désignation formulée par la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) ;
- VU** la désignation formulée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
- SUR** proposition du chef, par intérim, de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Paris ;

**ARRETE :**

### Article 1<sup>er</sup>

Au c) du point 1 de l'annexe à l'arrêté n° 2011283-0006 du 10 octobre 2011 modifié susvisé, les dispositions :

#### « 1. Représentants des assurés sociaux

##### **c) Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)**

TITULAIRE Madame BONNAL Josiane  
TITULAIRE Monsieur MICHELET Jean-Claude  
SUPPLEANT Monsieur DEMET Dominique, René, Denis  
SUPPLEANT Monsieur WANTZENRIEDER Jean-Claude »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

#### « 1. Représentants des assurés sociaux

##### **c) Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)**

TITULAIRE Madame BONNAL Josiane  
TITULAIRE Monsieur PAINCHAN Réza  
SUPPLEANTE Madame ELELOUE Edwige  
SUPPLEANT Monsieur WANTZENRIEDER Jean-Claude »

## Article 2

Au b) du point 2 de l'annexe à l'arrêté n° 2011283-0006 du 10 octobre 2011 modifié susvisé, les dispositions :

### « 2. Représentants des employeurs

#### **b) Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

TITULAIRE Monsieur BESNIER Jean-Marc, Claude, Albert

TITULAIRE Madame MARCEAU Françoise

SUPPLEANT Monsieur DRIES Vincent, Claude, Sébastien

SUPPLEANT Monsieur CHALIER René »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

### « 2. Représentants des employeurs

#### **b) Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)**

TITULAIRE Monsieur BESNIER Jean-Marc, Claude, Albert

TITULAIRE Madame MARCEAUX Françoise

SUPPLEANT Monsieur DRIES Vincent, Claude, Sébastien

SUPPLEANT Monsieur FRANCHI Gérard »

## Article 3

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le chef, par intérim, de l'antenne interrégionale de Paris de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 AOÛT 2014

Pour le Préfet de Région et par délégation  
Le Préfet, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
d'Ile-de-France

Laurent FISCUS



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

**Autre n °2014226-0003**

**signé par  
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 14 Août 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Fiche d'offres d'emploi pour recrutement  
PACTE de 12 agents administratifs des  
finances publiques

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère des Finances et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	DRFIP d'Ile de France et du Département de Paris	13001249500011
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 01 55 80 66 94
Adresse	N° : 94 Rue : Réaumur Commune : Paris Code postal : 75 104 Paris cédex 02	Courriel drfip75.pilotageressources@ dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Eric Daas	Téléphone
Fonction	Responsable Gestion Ressources Humaines et Formation professionnelle	Courriel

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01 12 14
Emploi exercé	Agent administratif des finances publiques	Date de fin	30 11 15
Remunération brute mensuelle	1445 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 25 ans Avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT		
Descriptif de l'emploi	L'agent administratif peut exercer des fonctions diversifiées et polyvalentes: participation à l'établissement de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux des particuliers; participation à la gestion fiscale courante et au recouvrement des impôts des entreprises; tâches administratives, juridiques et comptables relatives au recouvrement des recettes publiques, à la gestion des collectivités locales, au contrôle et au paiement des dépenses de l'Etat.		
Lieu d'exercice de l'emploi	PARIS		
Domaine de formation souhaité	Notions en bureautique souhaitées.		
Nombre de postes ouverts	12		

### PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	19	09	2014
Lieu des épreuves de sélection	94 rue Réaumur 75104 PARIS cédex 02		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente du Pôle emploi et aux directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

### CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI

Date de réception				N° d'enregistrement	
-------------------	--	--	--	---------------------	--

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site [www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat)

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

#### Avis fixant au titre de l'année 2014 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement par voie de PACTE d'agents administratifs des finances publiques

NOR : FCPE1418583V

Un arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 25 juillet 2014 a autorisé au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents administratifs des finances publiques.

#### 1. Nombre de places offertes au titre de 2014 :

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des agents administratifs des finances publiques est fixé à 104.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Ain (2 à Bourg-en-Bresse et 1 à Oyonnax) ;
- 5 postes à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes (2 à Cannes et 3 à Nice) ;
- 8 postes à la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône (1 à Aix-en-Provence, 5 à Marseille, 1 à Salon-de-Provence et 1 à Tarascon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Cantal (à Mauriac) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Charente (à Angoulême) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques des Côtes-d'Armor (1 à Paimpol et 1 à Saint-Brieuc) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde (1 à Bordeaux et 1 à Libourne) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques du Languedoc-Roussillon et de l'Hérault (à Saint-Pons-de-Thomières) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Isère (3 à Grenoble et 1 à Vienne) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Loir-et-Cher (à Blois) ;
- 2 postes à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et du département de la Loire-Atlantique (1 à Châteaubriant et 1 à Nantes) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne (à Châlons-en-Champagne) ;
- 3 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Oise (1 à Beauvais et 2 à Senlis) ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin (1 à Sélestat et 2 à Strasbourg) ;
- 6 postes à la direction régionale des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône (à Lyon) ;
- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de Saône-et-Loire (1 à Louhans et 1 à Macon) ;
- 6 postes à la direction départementale des finances publiques de la Haute-Savoie (3 à Annecy, 2 à Annemasse et 1 à Thonon-les-Bains) ;
- 12 postes à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris (à Paris) ;
- 3 postes à la direction régionale des finances publiques de Haute-Normandie et du département de la Seine-Maritime (1 à Bolbec, 1 à Dieppe et 1 à Neufchatel-en-Bray) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques des Yvelines (1 à Mantes-la-Jolie, 1 aux Mureaux, 1 à Plaisir et 1 à Versailles) ;
- 4 postes à la direction départementale des finances publiques du Var (2 à Draguignan et 2 à Toulon) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Vendée (à Fontenay-le-Comte) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques des Vosges (à Epinal) ;
- 6 postes à la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine (1 à Asnières, 1 à Boulogne, 1 à Montrouge, 2 à Nanterre et 1 Neuilly-sur-Seine) ;



5 postes à la direction départementale des finances publiques de Seine Saint-Denis (1 à Aulnay-sous-Bois, 3 à Bobigny et 1 à Saint-Denis) ;

6 postes à la direction départementale des finances publiques du Val-de-Marne (1 à Boissy-Saint-Léger, 1 à Champigny, 1 à Créteil, 1 à Villejuif, 1 à Vincennes et 1 à Vitry-sur-Seine) ;

3 postes à la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise (1 à Argenteuil et 2 à Garges) ;

1 poste à la direction nationale des vérifications de situations fiscales (à Paris) ;

6 postes à la direction des résidents à l'étranger et des services généraux (à Noisy-le-Grand) ;

1 poste à la Direction des Services Informatiques Paris-Champagne (à Reims).

## 2. Calendrier :

La date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle Emploi est fixée au 19 septembre 2014.

L'examen des dossiers par les commissions de sélection est fixé du 24 septembre 2014 au 3 octobre 2014.

L'audition des candidats par les commissions de sélection se fera à compter du 6 octobre 2014.

## 3. Conditions d'inscription :

Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V *bis* et V).

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

## 4. Constitution du dossier de candidature :

Les candidats doivent impérativement retirer et déposer leur dossier de candidature auprès du Pôle Emploi du lieu de leur domicile ou à l'adresse indiquée sur l'offre de pôle emploi au plus tard le 19 septembre 2014.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE », disponible à l'agence locale du Pôle Emploi ou téléchargeable sur le site de Pôle Emploi (voir l'adresse en fin d'avis), précisant notamment le niveau d'étude et, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

## 5. Organisation de la sélection :

Les dossiers de candidature sont examinés par le Pôle Emploi qui vérifiera les conditions d'éligibilité au PACTE et la complétude des dossiers. Le Pôle emploi transmettra les dossiers recevables à la commission PACTE pour examen et sélection des candidats retenus pour un entretien.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission.

Ceux-ci sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

La durée de l'audition est fixée entre vingt et trente minutes.

## 6. Type de recrutement après sélection :

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficiera à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 d'un contrat de droit public offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, après obtention du titre ou du diplôme préparé et sous réserve de la vérification de son aptitude professionnelle par une commission de titularisation, l'agent sera titularisé dans le corps des agents administratifs des finances publiques.

*Nota.* - Pour tous renseignements, les candidats peuvent s'adresser au Pôle emploi de leur lieu de domicile.

Les offres de recrutement sont en outre publiées sur les sites internet de Pôle Emploi et du Ministère :

- Pôle Emploi : <http://www.pole-emploi.fr> accueil Pôle Emploi candidat mes conseils espace jeune dynamisez votre recherche vous souhaitez travailler dans la fonction publique le PACTE.

- Ministère : <http://www.economie.gouv.fr> liens pratiques <http://www.economie.gouv.fr> liens pratiques : s'informer sur les métiers du ministère Espace recrutement recrutement sans concours PACTE En savoir plus et consulter les offres DGFIP-avis de recrutement par voie de PACTE au titre de l'année 2014.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

**Autre n °2014226-0004**

**signé par  
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

**le 14 Août 2014**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Fiche d'offres d'emploi pour recrutement  
PACTE de 7 agents techniques des finances  
publiques



# PACTE

Fiche de déclaration des offres de recrutement auprès de Pôle emploi

L'EMPLOYEUR		
Ministère / Collectivité	Ministère des Finances et des Comptes publics DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES	SIRET
Direction / Etablissement	<b>DRFIP d'Ile de France et du Département de Paris</b>	13001249500011
Service	Division des Ressources humaines	Téléphone 01 55 80 66 94
Adresse	N° : 94 Rue : Réaumur Commune : Paris Code postal : 75 104 Paris cédex 02	Courriel drfip75.pilotageressources@ dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du recrutement	Eric Daas	Téléphone
Fonction	Responsable Gestion Ressources Humaines et Formation professionnelle	Courriel

L'OFFRE DE RECRUTEMENT			
Corps / Cadre d'emplois	Agent de catégorie C de la Fonction Publique de l'Etat	Date de début	01   12   14
Emploi exercé	Agent technique des finances publiques	Date de fin	30   11   15
Rémunération brute mensuelle	1445 €	Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Conditions particulières d'exercice de l'emploi	Etre agé(e) de 16 à 25 ans Avoir un niveau de diplôme inférieur au BACCALAUREAT		
Descriptif de l'emploi	L'agent technique exerce les travaux suivants: Tri, affranchissement et distribution du courrier sur site et acheminement par navette, tenue du standard, accueil et orientation du public, reprographie, activité de chauffeur, travaux divers :archivage, entretien de site et manutention.		
Lieu d'exercice de l'emploi	<b>PARIS</b>		
Domaine de formation souhaité	<b>Notions en bureautique souhaitées.</b>		
Nombre de postes ouverts	<b>7</b>		

## PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle emploi	19	09	2014
Lieu des épreuves de sélection	<b>94 rue Réaumur 75104 PARIS cédex 02</b>		
Remplissez complètement la fiche de déclaration et transmettez-la à l'agence locale compétente du Pôle emploi et aux directeur régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).			

## CADRE RESERVE AU POLE EMPLOI

Date de réception				N° d'enregistrement	
-------------------	--	--	--	---------------------	--

Pour de plus amples informations sur le PACTE, consultez le site [www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/autres-recrutements/pacte-a-letat)

# Avis et communications

## AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

### MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

#### **Avis fixant au titre de l'année 2014 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement par voie de PACTE d'agents techniques des finances publiques**

NOR : FCPE1418584V

Un arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 25 juillet 2014 a autorisé au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un recrutement par voie de parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) pour l'accès au corps des agents techniques des finances publiques.

#### 1. Nombre de places offertes au titre de 2014 :

Le nombre de places offertes au recrutement dans le corps des agents techniques des finances publiques est fixé à 26.

Ces postes sont répartis de la manière suivante :

- 2 postes à la direction départementale des finances publiques de l'Ain (à Bourg-en-Bresse) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques des Alpes-Maritimes (à Cannes) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Cantal (à Aurillac) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Gers (à Auch) ;
- 4 postes à la direction régionale des finances publiques du Nord-Pas-de-Calais et du département du Nord (1 à Cambrai, 1 à Douai, 1 à Lille et 1 à Roubaix) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Orne (à Alençon) ;
- 1 poste à la direction régionale des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin (à Strasbourg) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de la Sarthe (au Mans) ;
- 7 postes à la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris (à Paris) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques du Tarn (à Albi) ;
- 1 poste à la direction départementale des finances publiques de l'Essonne (à Evry) ;
- 2 postes à la direction spécialisée des finances publiques pour l'assistance publique - hôpitaux de Paris (à Paris) ;
- 3 postes à la direction des services informatiques Sud-Ouest (à Poitiers).

#### 2. Calendrier :

La date limite de dépôt des candidatures auprès du Pôle Emploi est fixée au 19 septembre 2014.

L'examen des dossiers par les commissions de sélection est fixé du 24 septembre 2014 au 3 octobre 2014.

L'audition des candidats par les commissions de sélection se fera à compter du 6 octobre 2014.

#### 3. Conditions d'inscription :

Ce recrutement est ouvert aux candidats âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de diplôme est inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveaux VI, V *bis* et V).

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Les candidats en instance d'acquisition de l'une de ces nationalités sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard à la titularisation.

#### 4. Constitution du dossier de candidature :

Les candidats doivent impérativement retirer et déposer leur dossier de candidature auprès du Pôle Emploi du lieu de leur domicile ou à l'adresse indiquée sur l'offre de pôle emploi au plus tard le 19 septembre 2014.

Le dossier de candidature comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE », disponible à l'agence locale du Pôle Emploi ou téléchargeable sur le site de Pôle Emploi (voir l'adresse en fin d'avis), précisant notamment le niveau d'étude et, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

#### 5. Organisation de la sélection :

Les dossiers de candidature sont examinés par le Pôle Emploi qui vérifiera les conditions d'éligibilité au PACTE et la complétude des dossiers. Le Pôle Emploi transmettra les dossiers recevables à la Commission PACTE pour examen et sélection des candidats retenus pour un entretien.

Seuls les candidats sélectionnés seront auditionnés par la commission.

Ceux-ci sont interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, ainsi que sur leur motivation et leur capacité d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

La durée de l'audition est fixée entre vingt et trente minutes.

#### 6. Type de recrutement après sélection :

A l'issue de la procédure de sélection, le candidat retenu bénéficiera à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014 d'un contrat de droit public offrant, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé et une expérience professionnelle.

Au terme de ce contrat, après obtention du titre ou du diplôme préparé et sous réserve de la vérification de son aptitude professionnelle par une commission de titularisation, l'agent sera titularisé dans le corps des agents techniques des finances publiques.

*Nota.* - Pour tous renseignements, les candidats peuvent s'adresser au Pôle emploi de leur lieu de domicile.

Les offres de recrutement sont en outre publiées sur les sites internet de Pôle Emploi et du Ministère :

- Pôle Emploi : <http://www.pole-emploi.fr> accueil Pôle Emploi candidat mes conseils espace jeune dynamisez votre recherche vous souhaitez travailler dans la fonction publique le PACTE.
- ministère : <http://www.economie.gouv.fr> liens pratiques <http://www.economie.gouv.fr> liens pratiques : s'informer sur les métiers du ministère Espace recrutement recrutement sans concours PACTE En savoir plus et consulter les offres DGFIP- recrutement par voie de PACTE au titre de l'année 2014.